Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **5 (1932)**

Heft 6

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

dans le pays et à l'étranger, cette conférence, qui avait attiré un nombreux public, a été des plus goûtées.

Fin 1931. le nombre des membres (4 corporations et 16 particuliers) était le même qu'à fin 1930.

Section de Zurich.

Parmi les sujets qui ont occupé la section pendant l'année 1931, il y a lieu de relever la votation du 5 juillet, sur l'équilibre financier et l'incorporation des communes d'Affoltern, Albisrieden, de Höngg, d'Oerlikon, de Schwamendingen, de Seebach et de Witikon. La loi a été adoptée par 69967 oui contre 33544 non.

Le 4 juillet avait eu lieu le Congrès international des coopératives, dont il a déjà été parlé autre part.

Le Comité et nos coopératives ont étudié la question, devenue aigüe, de la réduction des loyers. M. J. Peter, vice-président de la Section, a rapporté sur ce sujet à l'assemblée des délégués du 17 octobre; tandis que M. Caspari, membre du Grand Conseil y exposait la loi pour l'encouragement de la construction, que le peuple a acceptée le 5 décembre par 75226 oui contre 42309 non. Le crédit annuel affecté à cette œuvre et mis à la disposition des autorités, est de 1,5 millions de francs.

Le Comité a examiné enfin la modification désirée par les coopératives de construction du règlement sur l'établissement et la présentation des comptes et bilans des coopératives de construction, ainsi que la protection de la définition d'« utilité publique ». Comme on le sait, une entente est intervenue sur ce point avec le Registre du commerce.

Le comité a tenu 7 séances et il y a eu 2 assemblées des délégués. M. J. Peter, juge de district, a été nommé membre du Comité et appelé à la vice-présidence.

Au 1er décembre 1931, le marché du logement de la ville de Zurich était le suivant:

Total des logements: 68577 vides: 935, soit 1,36 % contre 0,77 ½ l'année précédente. Logements de 2 pièces, vides: 0,66 %; 3 pières, 0,91 %; 4 pièces: 1,88 % ; 5 pièces : 2,25 % ; 6 pièces et plus : 1,79 %. L'offre probable de nouveaux logements en 1932 sera d'environ 3300, soit à peu près la même qu'en 1931.

Au 1er décembre, les coopératives d'habitation d'utilité publique avaient 121 logements vides, dont 86 dans l'arrondissement II.

Coopératives de la Section de Zurich.

Fin décembre 1931.

	Nombre d. Coo.	Total des immeubles	Total des logements	Immeubles en construction	Logement en construction	Membres
Ville de Zurich	25	1596	7433	99	679	16959
Canton (sans la ville)	14	418	1070	18	18	1405
Total	39	2014	8503	117	697	18364
Année précédente	46	1840	8072	339	1251	20036
Différence	— 7	+ 174	+ 431	— 222	— 554	— 1672

La statistique ci-dessus ne comprend plus les 6 coopératives extra-cantonales qui sont maintenant affiliées directement à l'Association suisse.

En 1931. le développement des coopératives a été encore réjouissant. Puisse-t-il en être de même à l'avenir.

Chronique

Nouveaux logements économiques à Genève.

Nous avons communiqué dans le numéro de février 1932 une lettre ouverte à la Municipalité de Genève par les Associations professionnelles d'architectes. Celles-ci réclament un concours pour l'attribution des importants projets de logements économiques dont la Ville de Genève envisage la construction prochaine.

Le Conseil administratif ayant refusé jusqu'ici d'accéder à cette demande, une nouvelle lettre a été adressée au Conseil municipal. Nous en extrayons les passages essentiels suivants:

« ... Revenant sur le cas particulier qui nous intéresse, nous constatons avec regret qu'il existe une singulière méconnaissance de la valeur du problème du logement parmis nos édiles. Ceci découle du fait que les concours sont jugés inutiles dans ce domaine, tandis qu'ils sont admis pour d'autres tâches moins importantes.

Il semble cependant qu'une ville comme Genève devrait réaliser des groupements d'habitations modernes aussi parfaites que le permettent les moyens actuels. Ces logements doivent non seulement exercer une influence sur le coût des loyers en ville, mais aussi sur la qualité des logements construits par les particuliers. Il convient donc d'utiliser de la façon la plus rationnelle des ressources mises à disposition pour le bien de la classe laborieuse qui disposera de ces habitations.

Enfin, de par sa situation particulière Genève devrait pouvoir montrer à ses nombreux visiteurs des réalisations au moins équivalentes à celles d'autres villes.

Pour obtenir ce résultat, un concours régulier entre architectes de la place de Genève, et la nomination d'un jury compétent s'impose donc tout naturellement.

Le retard de quelques mois apporté, de ce fait, à la mise en chantier serait amplement compensé pour l'administration municipale par la conviction d'avoir examiné toutes les possibilités et pour le contribuable par la certitude de voir exécuter la meilleure solution. Les associations soussignées ont déjà déclaré être prêtes à collaborer à ce travail en déléguant leurs représentants dans un jury qui pourrait élaborer d'entente avec l'administration les bases d'un programme et procéder au classement des projets.

... « Il ne semble pas que l'administration municipale ait établi un programme général des groupes à construire ces prochaines années dans différents quartiers.

Nous constatons que c'est plutôt au hasard des terrains qu'elle possède que la Ville détermine les emplacements de constructions alors qu'il y aurait lieu de vendre ou d'échanger certaines parcelles pour arrondir ou acheter celles qui se prêtent mieux au but proposé.

Il est en effet de toute importance que les espaces suffisants et l'orientation la meilleure soient respectés pour les habitations édifiées par la Ville, car il serait inexcusable qu'elle donne le mauvais exemple aux particuliers.

En conclusion les associations soussignées insistent encore auprès des autorités municipales afin qu'elles agissent au mieux des intérêts de la collectivité en donnant au problème des logements l'importance qu'il possède réellement et en demandant par conséquent, par la voie d'un concours régulier, la collaboration de tous les architectes désireux de participer à cette tâche digne de tout intérêt ».

La Commission des pétitions du Conseil municipal à laquelle avait été transmise cette lettre a proposé, au cours d'une de ses dernières séances, de donner dorénavant suite à la demande des associations professionnelles. Cette proposition a été acceptée sans observation par le Conseil municipal.